



HAL
open science

Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales. 2009, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02033156

HAL Id: hceres-02033156

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033156>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les
Institutions pénales (CESDIP)

UMR 8183

de l'Université de Versailles-Saint-Quentin



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les
Institutions pénales (CESDIP)

UMR 8183

de l'Université de Versailles Saint-Quentin

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

mars 2009



Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP)

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : 8183

Nom du directeur : M. Laurent MUCCHIELLI

Université ou école principale :

Université de Versailles-Saint-Quentin

Autres établissements et organismes de rattachement :

CNRS

Ministère de la Justice

Date(s) de la visite :

20 novembre 2008



Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Jacques CHEVALLIER, Université Panthéon-Assas, Paris 2

Experts :

M. Jacques COMMAILLE, École Normale Supérieure de Cachan

Mme Frédérique COULÉE, Université d'Orléans

M. Jacques GERSTLÉ, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1

M. Jean-Claude HALLOUIN, Université de Poitiers

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Mme Sabine ROZIER, CNU

M. Olivier GODECHOT, CoNRS

Observateurs

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Pierre MULLER

M. Rostane MEHDI

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

M. Gérard CAUDAL, Vice-Président du Conseil scientifique, Université de Versailles-Saint-Quentin

Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité :

M. Alain LAQUIÈZE, CNRS



Rapport d'évaluation



1 • Présentation succincte de l'unité

- L'équipe est formée de huit chercheurs CNRS (trois directeurs de recherche, cinq chargés de recherche auxquels il faut ajouter un directeur de recherche émérite) et de six enseignants-chercheurs, tous extérieurs à l'UVSQ (1 enseigne à Paris 4, un à Bordeaux 2, un à Dijon, trois dans des IUFM situés en province). La totalité (sauf un) de ces chercheurs et enseignants sont publiants, certains présentant des listes de travaux publiés très importantes.
- Elle comprend huit ITA CNRS (ingénieurs de recherche et ingénieurs d'études) ainsi que trois fonctionnaires dépendant du ministère de la Justice.
- Un certain nombre de chercheurs extérieurs (9) sont associés aux travaux ; six post-doc et onze doctorants travaillent au sein du CESDIP.

2 • Déroulement de l'évaluation

Le comité a entendu dans un premier temps le directeur, assisté du directeur adjoint du CESDIP, pour une présentation générale de la situation de l'équipe, de son évolution au cours de la période 2004-2008 et de son projet de recherche pour les prochaines années.

Dans un second temps, la réunion a été ouverte aux chercheurs et ITA présents dans les locaux, diverses contraintes expliquant l'absence d'un certain nombre de membres (notamment les enseignants-chercheurs). Un bref échange a eu lieu avec le seul doctorant présent.

Dans un troisième temps, une discussion a eu lieu avec les ITA, en dehors de la présence du directeur du CESDIP.

Enfin, le comité a effectué une visite des locaux.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Le CESDIP est l'héritier de l'ancien "Service d'études pénales et criminologiques" qui avait été mis en place en 1968 au sein du ministère de la Justice. Officiellement créé en 1983, le CESDIP a été délocalisé à Saint Quentin en Yvelines en 1995. Depuis 2006, il est rattaché à l'Université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ), tout en restant un laboratoire du CNRS et en conservant des rapports étroits avec le ministère de la Justice auquel il est lié par une convention-cadre renouvelée en 2008 : trois fonctionnaires du ministère de la Justice sont affectés au CESDIP et le ministère accorde à l'équipe une importante subvention annuelle (132.955 euros en 2007) Le CESDIP est dirigé par son directeur actuel depuis le 1er janvier 2004.

Le CESDIP occupe depuis sa création une position essentielle dans le champ de la sociologie de la délinquance et de la justice pénale : cette position lui vaut de bénéficier de très nombreux contrats de recherche, provenant de différents ministères et aussi, plus récemment, de l'ANR ; elle le dote d'une excellente insertion dans les circuits internationaux travaillant sur ces questions (avec le relais du GERN hébergé dans ses locaux) et lui vaut d'accueillir chaque année des chercheurs étrangers.



Tout en poursuivant les grandes enquêtes sur la victimation et le sentiment d'insécurité, lancées à partir des années 1990 et qui ont fait la renommée de l'équipe, en lui assurant une forte visibilité (scientifique mais aussi médiatique), il a fortement développé au cours des dernières années ses recherches sur la police, d'un point de vue historique et sociologique, en s'appuyant sur l'arrivée en son sein de nouveaux chercheurs, ainsi que sur la délinquance juvénile.

Doté de vastes locaux, qui assurent d'excellentes conditions de travail à ses membres, le CESDIP dispose d'un important centre de documentation et constitue le point d'appui de plusieurs revues scientifiques, qui permettent une bonne diffusion de ses recherches.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Pour les prochaines années, le CESDIP entend "prolonger et amplifier ce qui existe déjà", en maintenant les sept axes de recherche précédents, soit :

- * L'analyse statistique des délinquances (poursuite des enquêtes sur la victimation et le sentiment d'insécurité, analyse des statistiques institutionnelles) ;
- * La sociologie et l'histoire des comportements déviants (déviations et délinquances juvéniles, déviations et violences en milieu scolaire, homicides, délinquance économique et financière) ;
- * La sociologie et l'histoire de la police ;
- * La sociologie et l'histoire de la justice ;
- * La production des normes pénales et des politiques publiques dans le domaine ;
- * Les mesures et sanctions pénales ;
- * L'histoire de la sociologie du crime et les théories sociologiques de la déviance.

Le CESDIP entend par ailleurs reconstituer le pôle de recherche sur les questions pénitentiaires qui avait été affaibli en raison du départ de ceux qui s'y étaient investis.

5 • Analyse de la vie de l'unité

La cohésion de l'équipe est réalisée grâce à la tenue de séminaires réguliers (souvent deux par mois), auxquels sont invités à participer les membres permanents de l'équipe, les post-doc et les doctorants ; ces séminaires sont généralement suivis de réunions informelles permettant de faire le point sur les problèmes relatifs à la vie du laboratoire.

En revanche, le CESDIP, qui ne s'est pas doté d'un règlement intérieur, ne dispose pas d'un conseil de laboratoire, préférant associer tous les membres à son fonctionnement.

L'association des doctorants aux activités de l'équipe résulte pour l'essentiel de leur participation (facultative) aux séminaires. Plutôt que de créer un séminaire qui leur soit propre et soit centré sur le suivi de leurs travaux, ils préfèrent prendre appui sur les séminaires, de science politique ou de sociologie organisés par d'autres équipes de recherche de l'Université.



6 • Conclusions

– Points forts :

- Le CESDIP occupe depuis de longues années une position centrale sur le terrain de la sociologie de la délinquance et de la justice pénale : la remarquable productivité de ses chercheurs, l'excellente visibilité qu'ils ont conquise, tant en France qu'à l'étranger, les réseaux dans lesquels ils sont insérés attestent suffisamment de la qualité de l'équipe. On peut seulement sur ce plan regretter que le CESDIP ait trop tendance à se reposer sur ses acquis, en se bornant à infléchir à la marge ses priorités de recherche en fonction de l'arrivée de nouveaux chercheurs, et qu'il semble peu disposé à nouer des liens avec les équipes de droit ou des chercheurs en économie qui travaillent, comme lui, sur les questions pénales.
- L'importance des contrats, qui servent pour l'essentiel à financer des post-doc, pourrait poser problème en pesant sur la définition des priorités de recherche : le recours aux "programmes blancs" de l'ANR constitue un compromis positif dans la mesure où il permet à l'équipe de garder la maîtrise de sa stratégie.

– Points à améliorer :

- Le problème essentiel que rencontre en réalité le CESDIP est celui de son insertion dans l'Université à laquelle il est rattaché depuis 2006 : les enseignants-chercheurs de l'équipe sont en effet tous extérieurs à l'UVSQ (et dès lors voués à une présence épisodique), la dotation en provenance de l'Université est réduite, voire dérisoire (4.000 euros), et surtout aucune formation de recherche de l'Université n'est adossée au CESDIP, dont les chercheurs se bornent à des interventions ponctuelles dans certaines filières d'enseignement ; aussi les liens entre les doctorants et le CESDIP sont-ils voués à une certaine fragilité. Cette fragilité tient à des raisons historiques, en particulier aux conditions d'implantation sur le site dans le cadre d'une délocalisation. Le CESDIP a conscience de cette faiblesse : il a oeuvré au rattachement en 2006 à l'UVSQ et il compte poursuivre cet effort dans le prochain quadriennal, en demandant à l'Université qu'un professeur de sociologie lui soit affecté, en vue de construire un projet de master (à ouverture européenne) qui lui soit propre.

– Recommandations :

- Des liens plus étroits avec les équipes de l'Université, en sociologie (Printemps) et en science politique (Carpo), avec lesquelles des contacts existent et des actions communes ont déjà été menées, pourraient permettre de résoudre le problème : mais il semble difficile d'aller très loin dans cette voie, compte tenu de l'identité fortement marquée de l'équipe, à laquelle les membres sont, à juste titre, très attachés. Au moins des passerelles pourraient-elles être établies et des liens formalisés.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A+	A	B	A



UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

LA PRESIDENCE

Versailles, le 26 mars 2009

La Présidente de l'Université de
Versailles Saint-Quentin-en-
Yvelines

Affaire suivie par :

Monique COHEN

Tél. 01 39 25 78 41

Fax. 01 39 25 78 94

Mél. : monique.cohen@uvsq.fr

Réf : SF/MC/DB/DREVal 09-107

à

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités
de recherche à l'AERES

Objet : Evaluation UMR 8183 – Centre de Recherches Sociologiques sur
le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP)

Monsieur,

Ayant pris connaissance du rapport d'évaluation de l'AERES communiqué
le 19 mars 2009 concernant le Centre de Recherches Sociologiques sur le
Droit et les Institutions Pénales (CESDIP), je vous adresse ci-dessous les
commentaires de Laurent Mucchielli, directeur de cette unité mixte de
recherche et du professeur Gérard Caudal, vice-président du conseil
scientifique à l'UVSQ :

➤ **Commentaire du directeur de laboratoire :**

Le rapport de l'AERES comporte plusieurs inexactitudes ainsi que quelques
passages qui peuvent prêter à confusion. Après discussion en assemblée
générale, je vous adresse donc les rectificatifs et commentaires suivants.

1) Sur la composition de l'unité

Contrairement à ce qui est indiqué au point 1, l'unité ne compte pas deux
enseignants-chercheurs à l'Université Paris 4 mais un seul (Mme Body-
Gendrot). M. Jean-Marie Renouard est en revanche titulaire à l'Université
Bordeaux 2.

De même, l'unité ne compte pas deux mais trois personnels mis à disposition
par le ministère de la Justice (l'un était en arrêt maladie au moment de la visite
de l'AERES).

Enfin, pour information, depuis la visite de l'AERES, un nouveau directeur de
recherches CNRS a été affecté au laboratoire à sa demande.

2) Sur la nature de l'UMR et son dispositif institutionnel

Dans son rapport, au point 3, l'AERES écrit que le CESDIP « conserve des
liens étroits avec le Ministère de la Justice ». Il faut être plus clair : le CESDIP
est une UMR à 3 tutelles, le CNRS, l'UVSQ et le Ministère de la Justice.

Par ailleurs, il semble que le comité de visite de l'AERES n'ait pas bien saisi, au
point 3, les relations entre le CESDIP, le GERN et le LEA. A lire le texte, on
pourrait croire que le CESDIP ne fait qu'offrir des locaux aux deux autres
structures. Or il s'agit là des structures de nos nombreuses collaborations
internationales, pilotées par des chercheurs et des personnels administratifs du
laboratoire. Cet ensemble est donc pleinement intégré.

3) *Sur le fonctionnement en Assemblée générale plutôt qu'en Conseil de laboratoire* : on hésite à comprendre s'il s'agit d'une critique ou non. Dans l'affirmative, on fera remarquer que rien n'oblige à fonctionner autrement qu'en Assemblée générale, que cela nous semble le plus démocratique et fonctionne très bien ainsi depuis de nombreuses années.

4) *Sur l'évolution du programme de recherche et la pluridisciplinarité*

Bien que reconnaissant le niveau d'excellence des recherches produites dans le laboratoire, le rapport du comité de visite nous reproche de nous « *reposer sur [nos] acquis* » ainsi que de ne pas avoir de liens avec « *les équipes de droit ou des chercheurs en économie qui travaillent, comme [nous], sur les questions pénales* ». Ces reproches ne nous paraissent pas fondés. Tout d'abord, s'il est certain que la majorité des axes et des thèmes de recherches de la période 2004-2008 sont les mêmes que ceux de la période quadriennale précédente, *d'une part* la majorité n'est pas la totalité (notre Rapport scientifique indique trois thèmes de recherches qui ont émergé au cours de cette période), *d'autre part* c'est le contraire qui serait inquiétant : qu'un laboratoire où l'on est censé faire de la recherche fondamentale manifeste une grande instabilité dans ses thèmes de recherches.

Ensuite, ce jugement de l'AERES passe sous silence le développement du caractère pluri-disciplinaire des recherches menées au laboratoire ces dernières années et qui m'ont amené du reste à demander très récemment le rattachement à la section 33 (histoire) du Comité national (le dossier est en cours), en plus des sections 36 et 40. En réalité, nous pratiquons de fait de plus en plus la pluridisciplinarité au sein des sciences sociales avec la sociologie, la science politique et l'histoire.

Enfin, le droit et l'économie ne sont pas absents de nos recherches et de nos partenariats. Nous sommes en effet rattachés à une UFR de Droit et science politique (et cinq d'entre nous y enseignent régulièrement) et l'un d'entre nous est économiste (M. Thierry Godefroy, directeur adjoint du laboratoire). Par ailleurs, nombre de nos colloques et « Interlabos » du GERN ont été réalisés en partenariat avec des équipes dépendant de facultés de droit, en France (par exemple le laboratoire « Droit et changement social » de Nantes) et à l'étranger. A ce propos, et de manière générale, il aurait été appréciable que le comité de visite de l'AERES comprenne mieux la nature du travail en réseau multilatéral que permet précisément l'intégration du GERN et du LEA au CESDIP (*cf. supra*) et qui nous amène à travailler avec quantité de collègues juristes-criminologues dans les pays étrangers. Enfin, nous nous efforçons de saisir les *très rares* occasions de collaboration nationale lorsqu'elles se présentent du côté de l'économie. Ainsi l'équipe « Victimation » du CESDIP a établi ces dernières années des liens avec les économètres du CREST, avec lesquels nous avons animé un groupe technique chargé de conseiller l'INSEE sur la transformation des enquêtes de victimation, animé un colloque dans lequel étaient présentés les travaux d'économie du crime de ce centre de recherches et invité certains de ses membres à faire une présentation dans le cadre de notre séminaire de recherche.

5) *Sur la place et le rôle des contrats de recherche*

Le développement des contrats de recherche est un fait que notre Rapport scientifique a volontairement mis en évidence. La phrase du rapport du comité de visite qui y est relative est ambiguë : « *L'importance des contrats, qui servent pour l'essentiel à financer des post-doc, pourrait poser problème en pesant sur la définition des priorités de recherche* ». De fait, ces contrats ont bien notamment pour fonction de financer des post-doctorants et des chercheurs contractuels dans un contexte de tarissement des recrutements au CNRS. Toutefois, ils ne menacent nullement la définition des priorités de recherche. Le contrat le plus important en termes de durée et de financement est un

programme « blanc » de l'ANR qui soutient directement le développement du premier de nos sept axes de recherches. Et celui qui vient juste après dans les mêmes termes temporels et financiers d'une part s'est inscrit intégralement dans l'un des thèmes de notre second axe de recherche (la délinquance juvénile), d'autre part fait partie du partenariat avec l'une de nos trois tutelles (le Ministère de la Justice).

6) Sur le développement de l'intégration dans l'Université (UVSQ)

Dans sa conclusion, le rapport du comité de visite indique que « *Le problème essentiel que rencontre en réalité le CESDIP est celui de son insertion dans l'Université* ». Et de fait, il ne fait là aussi que généraliser quelque chose que nous indiquions dans la conclusion de notre Rapport scientifique. Toutefois, notre rapport indiquait également d'une part que nous préparions un projet de Master européen dans le domaine, d'autre part que nous avons soumis à l'Université une demande d'affectation d'un enseignant-chercheur titulaire de l'UVSQ. Et il est important d'acter le fait que ce poste vient de nous être attribué pour prise de fonction au 1er septembre 2009, la procédure de recrutement étant en cours.

➤ **Commentaire de l'UVSQ :**

L'UVSQ a pris bonne note de la nécessité soulignée par le comité d'experts de l'AERES de renforcer les liens de ce laboratoire (qui n'a été rattaché à l'UVSQ qu'en 2006) avec les autres structures de l'université (laboratoires Printemps, Carpo, filières d'enseignement, ...). Le recrutement d'un enseignant-chercheur pour le CESDIP en 2009, ainsi que le projet de master européen, devraient y contribuer. De façon générale, l'UVSQ a la volonté de renforcer son soutien à ce laboratoire dont le comité d'experts souligne la remarquable productivité scientifique et l'excellente visibilité, tant en France qu'à l'étranger.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, le CESDIP participe déjà aujourd'hui à l'adossement recherche de plusieurs masters de l'UVSQ, en particulier le master recherche « Régulation des conflits dans l'espace public » en science politique, via plusieurs séminaires en Master 1 et Master 2.

Enfin pour ce qui est de la faiblesse du montant de la dotation annuelle en provenance de l'université (4000 euros), soulignée par le comité d'experts, il convient de signaler que jusqu'au contrat quadriennal en cours (2006-2009) ce montant est déterminé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et non par l'université.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma respectueuse considération.

Sylvie FAUCHEUX
Professeur des Universités

